

Périmètre de l'AAPPMA La fertoise

Cours d'eau :

- avec zones de pêche interdites connues (se fier également aux panneaux dans les parcelles)
- soumis à interdiction par arrêté préfectoral
- en secteur forestier (ONF) dont l'aappma dispose d'un bail de pêche
- étangs (brisettes, lande foret et la ferté macé)

